

DEMANDE de subvention formulée par le Théâtre de l'Union Culturelle

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Max PALENG, en date du 8 Juin 1960.

THEATRE
d'UNION CULTURELLE
55, rue Rodier - Paris IXe

Monsieur le Maire de Saint-Denis
- La Réunion -

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillante compréhension une subvention soutenant notre action culturelle en votre ville, plus particulièrement auprès de la jeunesse scolaire.

Je sais l'intérêt que vous portez à tout développement culturel, vous même et le Conseil Municipal aussi j'ose espérer un accueil favorable à ma demande.

Confiant en votre pleine compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments particulièrement obligés./.

Signé: Max PALENG.

LE MAIRE. - Je donne la parole à celui qui la demandera.

M. MONDON. - Le Théâtre de l'Union Culturelle est subventionné par l'Etat. En outre, il est subventionné par le Conseil Municipal qui, quand il s'agit de troupes métropolitaines, prévoit à son budget une somme de 400 à 500.000 Fr, alors que les troupes locales écorchées par toutes sortes de taxes ne peuvent plus rayonner. C'est pourquoi, pour ma part, je m'oppose à la demande de subvention formulée par le T.U.C. Il gagne suffisamment d'argent, sans avoir encore recours à une subvention de la Mairie qui, si modeste soit-elle grèverait un peu plus notre budget.

LE MAIRE. - Messieurs, vous avez entendu notre collègue MONDON, cependant j'estime que nous devons faire un effort pour aider cette troupe.

Il appartient aux troupes locales de solliciter une subvention des organismes susceptibles de les aider.

Je propose une subvention de 100.000 Fr, qu'en pensez-vous?

Après discussion et échanges de vues, la subvention de 100.000 Fr proposée par le Maire au profit du Théâtre d'Union Culturelle est adoptée à la majorité.